

Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2021

Le neuf du mois de décembre deux mil vingt-et-un à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : GUILLARME Christophe, Maire, PALMIER Mireille, MARTINON Fabien, BLANCHARD Nathalie, PONCET Edouard, adjoints, BORDET Gérard, ETAIX Fabienne, GRANGE Lorène, CHIRAT Michelle, GERARD Christophe, Philippe SESSIECQ

Absents excusés : Joëlle BAYARD, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Secrétaire de séance : Nathalie BLANCHARD

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

DEMANDE DE SUBVENTION VOIRE 2022 – Délibération 2112001

Edouard PONCET présente les devis pour la réalisation de travaux rue de Bresse, rue des Grandes Terres, rue de Bérol :

- TPCF : 22 951 € HT soit 27 541.20 € TTC
- EUROVIA : 34 988 € HT soit 41 985.60 € TTC

Il présente également deux devis de l'entreprise NAULIN pour des travaux de terrassement sur la coursière de Pouilly ainsi qu'à l'intersection de la rue de Bérol/rue de la Côte pour un montant total de 10 898 € HT soit 13 077.60 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis de TPCF pour 22 951 € HT et les devis de l'entreprise NAULIN pour 10 898 € HT soit un montant global de 33 849 € HT.

Il propose de demander une subvention au Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité voirie pour l'année 2022.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

RODP POUR LE TRANSPORT D'ELECTRICITE – Délibération 2112002

Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 autorisant les communes à mettre en place le régime des redevances pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les ouvrages de transport d'électricité,

Vu le nouvel article R.2333-105-1 du Code Général des Collectivités territoriales permettant aux communes de fixer le prix du mètre linéaire des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix du mètre linéaire des lignes de transport d'électricité à 0.35 €.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

AVENANT ASSURANCE STATUTAIRE CNP/SOFAXIS – Délibération 2112003

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le courtier SOFAXIS, gestionnaire du contrat d'assurance statutaire avec CNP propose de modifier les tarifs afin d'équilibrer ses comptes pour cette branche.

Monsieur le Maire propose d'accepter les conditions de l'avenant :

- Formule tous risques au taux de 6.54 %.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

ADHESION AU SERVICE GEOLOIRE ADRESSE PROPOSE PAR SLE SIEL – Délibération 2112004

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 septembre 2015 pour l'adhésion au service de système d'information géographique web : géoloire 42. Il présente au Conseil Municipal le service proposé par le SIEL pour l'accès à la gestion de l'adressage des collectivités : Géoloire Adresse.

Il s'agit d'une plateforme cartographique pour le recensement des adresses du territoire nommée « Géoloire Adresse » qui permettra d'identifier les nouveaux logements à raccorder et mettre à jour régulièrement les bases nationales d'adressage.

L'adhésion est prise pour une durée de 6 ans et à l'issue de cette période, adhésion annuelle par tacite reconduction. Elle est gratuite pour les collectivités adhérentes au SIG GEOLOIRE 42.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

AVENANT DE PROROGATION A LA CONVENTION ENTRE LA CCFE ET LA COMMUNE POUR L'ENTRETIEN A LA ZONE ARTISANALE LES PLACES – Délibération 2112005

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 octobre 2019 approuvant le projet de convention de gestion des prestations techniques de travaux de maintenance et d'entretien entre la communauté de communes de Forez-Est et la commune de Civens pour la zone artisanale « Les Places » signée le 14 novembre 2019.

Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Actuellement, la communauté de communes travaille sur l'harmonisation de la gestion de l'entretien de ses 35 zones d'activités et souhaite établir une politique pérenne. Aussi, il est proposé un avenant de prorogation à la convention pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

MODIFICATION STATUTS CCFE – Délibération 2111006

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de rendre homogène le service de l'Assainissement Non Collectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Forez Est, les élus ont décidé de transférer la compétence ANC, exercée au titre des compétences facultatives, au SIMA COISE à compter du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la modification des statuts de la CCFE.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE 2022-2023-2024 – Délibération 2112007

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la fourrière « Domaine des Mûriers » du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 pour fixer les tarifs relatifs à la capture et à l'accueil des chats et chiens errants trouvés sur le territoire de la commune (montant forfaitaire annuel de 0.45 € par habitant plus frais complémentaires relatifs à la capture).

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

NOMS DE RUES – Délibération 2112008

Suite à l'extension de la zone artisanale Les Places, Monsieur le Maire propose de retenir le nom de rue proposé par le conseil municipal :

- Rue de la manufacture

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

REPRISE DES CONCESSIONS N° 32 ET N° 157 EN ETAT D'ABANDON – Délibération 2111009

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les procédures de reprise de la concession numéro 32 au nom de CUISSOT et la concession n° 157 au nom de MAGAT sont terminées.

Il propose donc à l'assemblée de reprendre ces 2 concessions. Il sera procédé à l'exhumation des restes mortels des personnes inhumées pour réinhumation dans l'ossuaire.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

QUESTIONS DIVERSES :

- **Résidence séniors** : Fabien Martinon rappelle que les 3 architectes sélectionnés sont en phase de préparation du dossier de projet. Celui-ci devra être déposé sur la plateforme de marchés publics le mercredi 2 février 2022 au plus tard. Une visite sur site a été organisée par l'AMO le 15 novembre dernier.
Le jury se réunira le 14 février 2022 pour choisir le lauréat.
Il a été précisé dans le cahier des charges que les logements devront faire 45 m2 avec chambre séparée et balcon. Le coût estimatif du projet est porté à 3 987 220 € HT.
- **Basket santé** : les vendredis de 15h30 à 16h30 à la salle de sport.
- **Affiche marché** : les producteurs souhaiteraient une bâche « marché couvert » pour informer les clients de leur présence à l'intérieur de la grange. Ils ont présenté un devis de 264 € pour 2 bâches. Monsieur le Maire se pose tout de même la question de l'efficacité, de la sécurité de l'installation de cette bâche sur une barrière métallique. Il propose de participer à hauteur de la moitié du devis.
- **Annulation des vœux du maire** qui étaient prévus le 7 janvier 2022.
- **Projet de la voie piétonne et cyclable à Charbonnel** – RD 107 - réunion avec les élus du Département le 4 novembre. On se concentrera sur un aménagement sécuritaire du quartier. La piste cyclable jusqu'au village ne se fera pas en raison du manque de financement du Département.
- **Ecole** : Mireille PALMIER expose que 3 classes ont été fermées en raison du COVID – Conseil d'école le 8 novembre dernier : RAS – Spectacle de Noël le vendredi 10 décembre et repas de Noël le jeudi 16 décembre

- **Legs Laffay** : Remerciements des bénéficiaires pour l'attribution du prix de vertu.
- **Aménagement rue du champ de course** : Fabienne Etaix fait un retour positif. Ralentissement significatif des véhicules depuis la mise en place du rétrécissement.
- **Cambriolages à la ZA Les Places** : les voleurs interpellés.
- **Journal « Le Progrès »** : Nouveau responsable à l'agence de Feurs.
- **Brigade de gendarmerie de Feurs** : Départ du lieutenant Sylvain Cartet.

TOUR DE TABLE :

- Edouard PONCET : les roseaux de la station d'épuration ont été coupés par les employés techniques. Il faut prévoir de nettoyer manuellement autour des cheminées du bassin.
- Michelle CHIRAT : Réunion des Baladins - soirée Diots annulée
- Nathalie BLANCHARD :
Conclusion générale du jury pour le Label Villes et Villages Fleuris : La commune se donne les moyens d'offrir une image et un environnement favorable à l'attractivité de son territoire tout en respectant l'identité et le caractère des lieux.
Le jury a été attentif au projet de reconversion d'une route en espace public au profit des commerces et du marché.
Le jury est dans l'attente de découvrir les futurs projets (cimetière paysager, futurs lotissements)
Le jury conforte et confirme le label 1 fleur.
CCAS : 186 colis remis le 11 décembre + 4 déposés dans les maisons de retraite. La décision avait été prise d'annuler l'animation.
- Gérard BORDET a participé avec Olivier FAJWISIEWICZ au Comité syndical du SIEMLY. Il présente les grandes lignes du rapport sur l'eau potable. Le site <https://www.toutsurmoneau.fr/> est consultable pour plus d'infos sur la qualité de l'eau.
- Fabien MARTINON : les potelets qui ont été détériorés par une voiture en face de la boulangerie seront remis en place courant janvier (requête auprès du Tribunal Judiciaire en cours) et les barrières seront remplacées par l'entreprise SIGNATURE.
Comité des Fêtes : animation de Noël ce dimanche 12 décembre.
- Mireille PALMIER : Suite à la collecte de jeux du samedi 4 décembre, la Croix Rouge remercie le CMJ et le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement